



PROTOCOLE D'ACCORD (PDA)
POUR UNE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

Entre

Centre de Recherche, Education et de
Soins Cardiovasculaires RAJAIE
TÉHÉRAN, IRAN

et

Service de Chirurgie Cardiovasculaire
Hôpital PITIÉ-SALPÊTRIÈRE
PARIS, FRANCE



Entre les soussignés :

D'une part,

Le Centre de Recherche, Education et de Soins Cardiovasculaire RAJAIE, sis à la 1, boulevard Nyiayech à TÉHÉRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN), représenté par le Professeur Féridoun NOOHI, Directeur du Centre,

Et d'autre part,

Le Service de Chirurgie thoracique et cardiovasculaire de l'Hôpital Universitaire de la Pitié-Salpêtrière, sis aux 47-83, boulevard de l'Hôpital à PARIS 13^{ème} (FRANCE), représenté par le Professeur Pascal LEPRINCE, Chef de Service,

Il est convenu ce qui suit:

OBJECTIFS

Ce protocole d'accord établit les bases d'une coopération didactique et/ou d'activités scientifiques dans le cadre des champs et disciplines médico- scientifiques cités ci-après et selon les principes généraux suivants :

- a) Les parties conviennent de mener toutes les activités prévues dans un esprit de coopération et dans le but d'atteindre l'excellence scientifique.
- b) La coopération décrite dans ce PDA n'entame en rien les relations déjà établies entre les institutions ou les individus des deux pays susmentionnés. Ledit protocole a simplement pour but de préciser les intentions des parties concernant les nouveaux champs d'activités communs.

SUJETS DE COLLABORATION

À cette fin, lesdites parties décident de renforcer leur collaboration par la mise en œuvre de programmes d'enseignements et de recherches conjoints et coordonnés, notamment dans les domaines suivants :

1. Projets de recherches et d'initiatives d'intérêt commun
2. Échange entre les deux pays d'enseignants, de chercheurs, de doctorants, d'étudiants en doctorat, d'étudiants boursiers, d'assistants et de cadres administratifs et techniques
3. Mise à disposition réciproque des laboratoires, des infrastructures, des bibliothèques, etc.
4. Participation à des réunions, des conférences, des symposiums, des congrès et autres programmes scientifiques
5. Partage des informations et des publications scientifiques, ainsi que des autres outils didactiques et scientifiques d'intérêt commun
6. Publication des résultats des recherches scientifiques issues de la collaboration
7. Collaboration, sous quelque forme que ce soit, permettant d'atteindre les objectifs communs aux deux parties



8. Échange et formation des scientifiques et des délégués
9. Programmes de jumelage et de parrainage
10. Faciliter l'accès des professeurs aux services médicaux, aux formations de courte durée, aux congrès, aux symposiums et aux ateliers
11. Coordonner et approuver l'envoi, dans la mesure du possible, des professeurs et de leurs équipes accompagnatrices

Dans chaque domaine de coopération, les parties ou leurs représentants entendent prendre l'initiative de superviser la mise en œuvre pratique des activités. Les entités attachées aux deux parties seront responsables de la coordination des communications et des activités avec leurs homologues et devront prendre en charge, dans leur intégralité, les responsabilités mutuellement décidées.

Les parties et les entités appropriées prendront l'initiative de se consulter de manière régulière et ce, pour :

- a) Trouver un accord sur les propositions de recherche en commun
- b) Développer les projets selon les termes de ce PDA
- c) Évaluer les projets menés à terme

Si nécessaire, les parties et les entités appropriées pourront organiser des réunions dans le but de discuter des problèmes qui se révéleraient à l'issue de l'exécution de ce PDA. Ces réunions devront se tenir alternativement en République Islamique d'Iran et en France.

Les projets tels que définis dans le cadre de ce PDA devront être implémentés selon les consultations menées entre les parties, et suivant les spécifications de ces projets signés par les participants appropriés.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Toutes les activités entreprises dans le cadre de ce PDA devront être menées en parfaite concordance avec les lois et les règlements en vigueur dans les deux pays et devront être subordonnées à la disponibilité des ressources humaines et financières.

Les institutions représentées par les deux parties s'engagent à trouver, si besoin, les ressources nécessaires à l'achèvement des objectifs de ce PDA.

Les deux parties conviennent que tous les engagements financiers devront être négociés au préalable et qu'ils devront tenir compte des budgets disponibles.

Les dépenses engendrées par les activités effectuées dans le cadre de ce PDA devront être supportées par le Département spécifique qui en a pris l'initiative, à moins qu'il n'en soit décidé autrement.



COUVERTURE DES RISQUES PAR LES ASSURANCES

Chaque individu participant aux activités dans le cadre de ce PDA devra souscrire une assurance « Responsabilité Civile », dont le coût devra être pris en charge par l'institution à laquelle il est rattaché.

Dans le cadre des conditions générales et particulières de la police d'assurance, cette garantie couvre les accidents liés aux activités et obligations institutionnelles préalablement autorisées, conformément aux règlements internes en vigueur dans l'université ou dans les locaux de tierces personnes.

Le présent protocole ne couvre pas les frais médicaux. Chaque personne impliquée doit assumer les charges financières y afférentes.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les résultats techniques et scientifiques obtenus dans le cadre du présent protocole et les droits y afférents appartiennent à la partie qui les a générés.

Dans le cas où ces résultats seraient générés de façon conjointe, les bénéfices appartiendraient aux deux parties.

Chaque partie concède une licence gratuite non exclusive à l'autre partie pour l'utilisation non commerciale des résultats communs.

Si une des parties a l'intention de publier des résultats générés dans le cadre du présent protocole, elle doit clairement y mentionner le nom et la participation de l'autre partie.

Les activités de publication devront être compatibles avec la protection des droits de propriété intellectuelle, des obligations de confidentialité, et des intérêts légitimes du ou des propriétaires des résultats.

Un préavis d'au moins 30 jours avant la date de publication doit être notifié à l'autre partie concernée, indiquant tout renseignement nécessaire concernant la publication prévue. La notification doit être envoyée, par courrier électronique, à la personne scientifique désignée comme responsable dans le protocole d'accord.

Dans un délai de 15 jours à compter de la notification, l'autre partie peut s'opposer à la publication envisagée si elle estime que celle-ci peut porter atteinte à ses intérêts légitimes.

Dans ce cas, ladite publication ne pourra avoir lieu que si des mesures appropriées sont prises pour protéger ces intérêts légitimes.

RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout conflit qui pourrait survenir entre les présents signataires, en ce qui concerne l'interprétation, la non-validité, l'exécution, la modification ou la résiliation du présent protocole d'accord sera réglé à l'amiable et par voie de négociation.



DURÉE DE VALIDITÉ, MODIFICATION, RENOUVELLEMENT

Ce protocole d'accord est valable trois ans, à compter de la date de la dernière signature par les représentants légaux des contractants et après approbation des entités scientifiques compétentes. Toute modification au présent protocole doit être approuvée par écrit par les deux parties.

Ce protocole d'accord peut être renouvelé pour une période égale, par écrit, par approbation mutuelle. Toute modification ou résiliation du présent protocole n'affectera pas la validité ni la durée des programmes ou activités en cours de réalisation dans le cadre dudit protocole.

PERSONNES À CONTACTER

Centre de Recherche, Education et de Soins Cardiovasculaire RAJAIE	Service de Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire de l'Hôpital PITIE-SALPÊTRIÈRE
Responsable scientifique en charge : Nom : PEIGHAMBARI Prénom : Mohammad Mehdi Email : Education.deputy@rhc.ac.ir Tél. : (+98) 0912 1209132 Département : Éducation	Responsable scientifique et Responsable administratif à contacter : Nom : LAALI Prénom : Mojgan Email : mojgan.laali@aphp.fr Tél. : (+33) 0622146945
Responsable administratif à contacter : Nom : HOSSEINI Prénom : Saeid Email : saeid.hosseini@yahoo.com Tél. : (+98) 0912 2014181 Département : Chirurgie Cardiovasculaire et Activités internationales	Département : Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire Hopital Pitie Salpetrier Institut de Cardiologie

SIGNATURES

Ce protocole d'accord (PDA), édité en deux originaux, est signé par chacune des parties.

Téhéran, le
 Centre Recherche, Education et de Soins Cardiovasculaire RAJAIE

F. Noohi



Le Directeur du Centre
 Professeur Férédoun NOOHI

Paris, le
 Service de Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire de l'Hôpital PITIE-SALPÊTRIÈRE

Groupe Hospitalier Pitie-Salpetriere
 Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire
 Professeur Pascal LEPRINCE
 Chef de Service
 Tél. : 01 42 16 56 32
 47-83, Boulevard de l'Hôpital
 75651 PARIS Cedex 13

Le Chef de Service
 Professeur Pascal LEPRINCE